

L'accompagnement RSE chez NCI : le cas ATI

Anne-Cécile Guitton, présidente de NCI, revient avec Franck Jaunay, président du groupe ATI, sur l'accompagnement de NCI en matière de RSE à l'aune des premiers résultats obtenus ensemble.

I. La RSE est au cœur de l'accompagnement proposé par NCI à ses participations : comment se déroulent les différentes étapes ?

Anne-Cécile Guitton : Effectivement, nous sommes des pionniers de l'ESG depuis 2012 et notre démarche s'appuie sur cette longue expérience. Dans un premier temps, nous incitons les entreprises à réaliser un état des lieux avec l'aide d'un cabinet spécialisé, afin de poser un diagnostic et évaluer la maturité d'un management sur les thématiques RSE, son avancée et son potentiel. Puis est définie une feuille de route permettant aux dirigeants de passer à l'action. Dans le cas d'ATI, une stratégie bas carbone a été mise en place.

Parallèlement, nous mettons en relation les participations avec des dirigeants qui peuvent partager leurs retours d'expérience sur leur pratique RSE, et réalisons une veille quotidienne afin d'être assurés que nos participations sont informées des évolutions réglementaires.

II. Qu'est-ce qui vous a séduit chez ATI ?

Anne-Cécile Guitton : Le Groupe ATI est spécialisé dans le dosage, le conditionnement, la robotique et dans la gestion des consommables pour différentes industries comme l'agro-alimentaire, et les secteurs pharmaceutique et cosmétiques. Lorsque nous avons soutenu sa transmission en 2020, c'était déjà une entreprise très engagée. C'est aussi la seule entreprise de notre portefeuille qui a enchaîné deux plans RSE car elle était en avance sur sa feuille de route. L'équipe est exemplaire et a avancé de manière très efficace et proactive. C'est elle qui a conçu le second plan.

III. Quelles actions avez-vous menées depuis l'arrivée de NCI ?

Franck Jaunay : Le partenariat avec NCI a été un catalyseur significatif, et nous a permis de structurer notre démarche RSE autour de piliers stratégiques, comme la réalisation de notre bilan carbone et la définition d'actions ciblées pour réduire notre impact environnemental. Nous avons ainsi pu identifier les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre induits directement (scope 1) et indirectement (scope 2 et 3) par notre activité. En 2022/2023, nous avons accéléré les démarches avec notamment la nomination de référents Qualité, Sécurité, Environnement - RSE sur la base du volontariat, la participation au concours Entreprise Excellence Régionale, avec obtention d'un titre d'encouragement, l'élaboration d'une politique annuelle englobant le QSE-RSE ou encore l'établissement de partenariats avec des entreprises locales (COULIDOOR à Verson).

IV. Quels objectifs vous fixez-vous pour l'avenir ?

Franck Jaunay : Pour 2024, nous prévoyons d'accélérer nos démarches et visons des certifications reconnues comme le label EcoVadis. Nous allons réaliser des états des lieux croisés avec des entreprises locales engagées dans une démarche RSE, telle que Legallais, une autre participation de NCI. En interne, la création d'un groupe de travail axé sur la démarche bas carbone est au programme, avec l'accompagnement de la CCI de Caen et d'un consultant ADEME sur une durée minimale d'un an.

V. Comment définir le rôle de NCI auprès des participations ?

Anne-Cécile Guitton : Nous jouons un rôle d'encadrement, de facilitateur et de suivi. Nous tenons à laisser la partie opérationnelle aux mains des entreprises afin qu'elles se responsabilisent et s'adaptent à un marché qui change constamment. Nous sommes dans une logique d'apprentissage et d'évolution. En effet, nous avons conscience que pour être efficaces, les mesures RSE doivent être mises en place en interne. L'idée est de rendre les entreprises indépendantes, qu'elles soient capables d'internaliser et ainsi intégrer leurs collaborateurs dans les différentes stratégies mises en place.

Franck Jaunay : NCI joue un rôle crucial en tant que partenaire stratégique, offrant à la fois un cadre et un soutien pour nos initiatives RSE. Cette collaboration nous permet de bénéficier d'expertises diversifiées et de pratiques exemplaires, enrichissant ainsi notre approche et accélérant notre progression.

VI. Quels intérêts à se doter d'un plan solide de RSE ?

Anne-Cécile Guitton : ils sont nombreux mais j'en distinguerais cinq :

- 1) S'adapter aux réglementations de plus en plus nombreuses sur ces sujets.
- 2) Chercher des opportunités sur des nouvelles parts de marché ou a contrario ne pas en perdre
- 3) Répondre aux demandes des clients, notamment des grands comptes qui intègrent des critères de RSE dans le choix de leurs prestataires. Si rien n'est fait côté RSE, une entreprise peut être rapidement exclue d'un appel d'offres par exemple.
- 4) Renforcer son attractivité en matière de recrutement et de politique RH
- 5) Abaisser certains coûts. Par exemple, se doter d'un PPA (Power Purchase Agreement) avec un producteur d'énergie local permet de mieux anticiper l'impact énergétique dû à une hausse du prix des énergies fossiles

Franck Jaunay et Pascal Lemaigre
Dirigeants du groupe ATI



Siège social du groupe ATI à Verson (14)

